

Séance publique du 12 juin 2007

Délibération n° 2007-4199

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Actions de protection des espèces et des milieux - Soutien au centre ornithologique de Rhône-Alpes (Cora), à la fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (Frapna) et au centre de soin pour oiseaux sauvages du Lyonnais**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le schéma directeur Lyon 2010 a désigné sur le territoire communautaire des sites naturels inaltérables et des espaces d'intérêts paysager et agricole méritant une vigilance permanente et des moyens concrets pour assurer leur préservation.

Afin de répondre à ces orientations, la Communauté urbaine développe, depuis plusieurs années, des projets-nature dans le cadre des chartes successives de l'écologie urbaine votées les 15 juin 1992 et 8 septembre 1997 ainsi que de l'Agenda 21. Menés en partenariat avec les Communes et le département du Rhône, les projets-nature ont pour objectifs la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation (ouverture au public) des espaces naturels et agricoles périurbains. Chaque année, des programmes d'actions concrétisant ces objectifs sont définis.

L'arrêté préfectoral n° 4632 en date du 7 décembre 2004, relatif aux compétences de la Communauté urbaine, a prévu dans son article 1er que la Communauté urbaine pourrait soutenir les actions en faveur de la préservation et de la promotion d'espaces naturels. La préservation des espaces naturels comprend également la préservation des espèces qu'ils abritent.

Dans sa délibération n° 2006-6763 en date du 11 novembre 2006, relative à la définition d'une politique communautaire en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs, la Communauté urbaine a ouvert la possibilité d'une intervention en faveur d'actions de protection des espèces et des milieux.

Aussi est-il proposé au Conseil de soutenir les actions allant dans cette direction et portée par trois associations :

- *le centre ornithologique de Rhône-Alpes (Cora)*

Le Cora, association départementale basée dans le 2^e arrondissement de Lyon, met en œuvre un ensemble d'actions visant à préserver et à améliorer la connaissance globale d'espèces présentes dans les espaces naturels de l'agglomération.

Le Cora est très présent sur la Communauté urbaine, tant avec des actions de protection des oiseaux et autres vertébrés terrestres, de sensibilisation et d'information du grand public et des écoles qu'avec des actions d'inventaires et de suivi des populations. Ainsi, par exemple, le Cora est un partenaire très actif du projet-nature des Grandes Terres (Corbas, Feyzin et Vénissieux) pour des interventions pédagogiques dans les écoles et pour des actions de suivi de l'avifaune.

Parmi les actions que le Cora envisage de mener au cours de l'année 2007, celles liées à la participation à l'observatoire de la faune de Rhône-Alpes, à la préservation de l'oedicnème criard, à l'inventaire des amphibiens et à l'entretien des roselières correspondent à des préoccupations de la Communauté urbaine et s'inscrivent dans la continuité des actions menées depuis 2003.

Parmi celles-ci, la préservation de l'oedicnème criard, oiseau protégé au niveau européen et en déclin sur le territoire de la Communauté urbaine du fait de la réduction des territoires favorables à sa reproduction, est faite en liaison avec l'expérimentation d'actions de préservation dans le cadre d'une convention avec un agriculteur lui demandant des modifications de ses pratiques.

L'inventaire des amphibiens démarré en 2004 se poursuit petit à petit. A ce jour, près de cent quatre-vingts mares ont été prospectées. En 2007, cet inventaire se déroulera sur les communes de Charbonnières les Bains, Givors et Grigny.

Le coût total de ces actions est estimé à 40 000 €. La Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 26 554 €. Les autres partenaires de l'association sont la région Rhône-Alpes, le département du Rhône, les communes de Villeurbanne, de Saint Symphorien d'Ozon et la Segapal.

Pour mémoire, la subvention de la Communauté urbaine s'était élevée à 27 105 € en 2006,

- la fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna)

La Frapna section Rhône met en œuvre un ensemble d'actions visant à préserver et à améliorer la connaissance globale d'espèces présentes dans les espaces naturels de l'agglomération.

La Frapna Rhône a, depuis 30 ans, une implication forte sur le territoire de la Communauté urbaine. Elle mène avec son réseau de bénévoles un ensemble d'actions de suivi de la faune et de la flore présentes sur la Communauté urbaine et dans le reste du département du Rhône. Elle réalise des inventaires permettant de connaître la répartition et les espèces présentes, leurs évolutions et de proposer des mesures de conservation et de protection. Par ailleurs, la Frapna du Rhône mène de nombreuses actions d'éducation à l'environnement.

Dans le cadre de son programme d'actions pour 2007, cinq axes de travail de la Frapna recoupent les préoccupations de la Communauté urbaine :

En termes de connaissance des milieux, la Frapna souhaite développer une cartographie des sites abritant des espèces protégées, servant d'alerte pour tous les acteurs de l'urbanisme et de l'instruction des permis de construire, en testant l'idée sur les Monts d'Or, secteur où par méconnaissance une station de Rosa Gallica (rosier de France) a été détruite. Elle souhaite également développer sa connaissance de la biologie des balmes par un travail de reconnaissance de terrain sur la balme de Solaize, classée en zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNEIFF) de type I.

En termes de connaissance des espèces, la Frapna souhaite poursuivre l'étude du blaireau et du hémion.

Enfin, elle souhaite également pouvoir suivre l'installation d'une passe à castor sur le barrage de Couzon au Mont d'Or et mener des opérations de sensibilisation, notamment sur le val de Saône.

Une participation forfaitaire de la Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 21 630 €. Pour mémoire, elle s'était élevée à 20 270 € en 2006,

- le centre de soin pour oiseaux sauvages du Lyonnais

Le Centre de soin pour oiseaux sauvages est installé depuis 1997 au Grand Moulin de l'Yzeron à Francheville. Ses objectifs sont de récupérer et soigner les oiseaux sauvages blessés ou malades dans le but de les relâcher dans leur milieu naturel une fois guéris.

Ainsi, 1 797 oiseaux répartis entre 94 espèces ont été soignés en 2006. Seuls 45 % des oiseaux recueillis ont été relâchés en 2006 dans la nature. C'est un taux satisfaisant par rapport aux autres centres en France, mais il y a quand même 52 % de pertes.

En cas de maladie, le laboratoire vétérinaire départemental pratique gracieusement les analyses nécessaires. Ceci permet au centre de participer de plus en plus activement à l'épidémiologie-surveillance des pathologies de la faune sauvage.

Le Centre de soin des oiseaux sauvages souhaite pouvoir agir sur la réduction du nombre d'oiseaux apportés au centre, dans la mesure où certains apports n'auraient pas lieu d'être, comme par exemple les jeunes non blessés tombés du nid, que les adultes continuent à nourrir mais qui sont ramassés par manque d'informations.

Aussi le centre de soin propose-t-il une première action portant sur les travaux d'entretien des espaces verts, dont la taille des haies et les élagages, qui peuvent être source de dégâts sur les nids. Après une série d'entretiens avec les professionnels de ces travaux, le centre de soin propose d'éditer un guide des bonnes pratiques d'entretien permettant la préservation des animaux.

Une participation forfaitaire de la Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 8 820 €.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle environnement le 17 avril 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le soutien au centre ornithologique de Rhône-Alpes (Cora), à la fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna) et au Centre de soin des oiseaux sauvages dans leurs actions de protection des espèces et des milieux, pour un montant total de 57 004 € de subvention, réparti de la façon suivante :

- 25 554 € au centre ornithologique de Rhône-Alpes (Cora) au taux de 71 % des dépenses toutes taxes comprises pour la mise en œuvre de son programme 2007 de suivi et de préservation des espèces et des milieux,

- 1 000 € au Cora (forfaitaire) pour la réalisation en 2007 des actions d'entretien des roselières,

- 21 630 € à la fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna) (forfaitaire) pour la mise en œuvre de son programme 2007 de suivi et de préservation des espèces et des milieux,

- 8 820 € au Centre de soin des oiseaux sauvages (forfaitaire) pour la réalisation d'un guide des bonnes pratiques permettant la préservation des animaux lors des travaux d'entretien des espaces verts.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les actes y afférents, notamment les conventions d'attribution des subventions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 833 - opération n° 0102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,